

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **vendredi 15 juillet 2022**, à 8 h 00, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents:

**Le maire**, monsieur Michel Dupuis

**Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :**

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
		Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

**Était aussi présent :** M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

**Était absente :** M<sup>me</sup> Annie Neveu, District no 2

<b>1. Législation</b>
-----------------------

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

**174-07-2022**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

**1. Législation**

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

1.3. Adoption du règlement 825-2022, décrétant un emprunt n'excédant pas 1 872 060 \$, pour la réfection de 9 voies de circulation

**2. Période de questions**

**1.3. Adoption du règlement 825-2022 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 872 060 \$ pour la réfection de 9 voies de circulation**

**175-07-2022**

ATTENDU QUE la réfection de 9 voies de circulation (rue des Érables, rue Préville, rue Joanna, 7<sup>e</sup> avenue, 8<sup>e</sup> avenue, 10<sup>e</sup> avenue, rue des œillets, rue Charles-Laporte et la 16<sup>e</sup> avenue);

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 3 781 060 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer un emprunt afin de payer une partie du coût desdits travaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du 11 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le Règlement 825-2022, décrétant un emprunt n'excédant pas 1 872 060 \$ pour la réfection de 9 voies de circulation, tel que présenté.

<b>2. Période de questions</b>
--------------------------------

Sur ce, la séance est levée à 8 h 06.

---

Michel Dupuis  
Maire  
trésorier

---

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-

*Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*